

Remplacement Lyon, le 2 Juin 1852
 De
 M^r Morel, unvové

Apprentie respectable
 par
 son obéissance. Monsieur.

Le conseil a mis sous votre surveillance
 l'atelier du M. Coudange, en
 su la rue, &
 au sujet de son apprentie la Dlle
Fichet

Notes: Sans attendre une observation l'apprentie
~~Pauline~~ Fichet a convenu de ses torts et a promis
 de mieux se conduire.

Votre très humble et tout dévoué

Morel



18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

18

80

Monjein

Novel